

ENSEMBLE

plus forts

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

NUMÉRO 77 - SEPTEMBRE 2026

DÉFENSEUR DES DROITS
BIENVENUE AUX CAMARADES

INTERNATIONAL
JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LA PAIX

IHS
APPEL À LA GRÈVE
LE 12 FÉVRIER 1934 À LA CDC

DETTE

ON VOUS RACONTE DES COMPTES

la
cgt
FINANCES

SOMMAIRE

SEPTEMBRE

03 AU FIL DE L'ACTU

Action du 29 septembre, action sociale

04 DÉFENSEUR DES DROITS

Macron place ses pions

Bienvenue aux camarades du défenseur des droits

06 INTERNATIONAL

Journée internationale de la paix

12 IHS

Appel à la grève à la CDC le 12 février 1934

15 À LIRE/À VOIR

Les nouveautés



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Benoît GARCIA

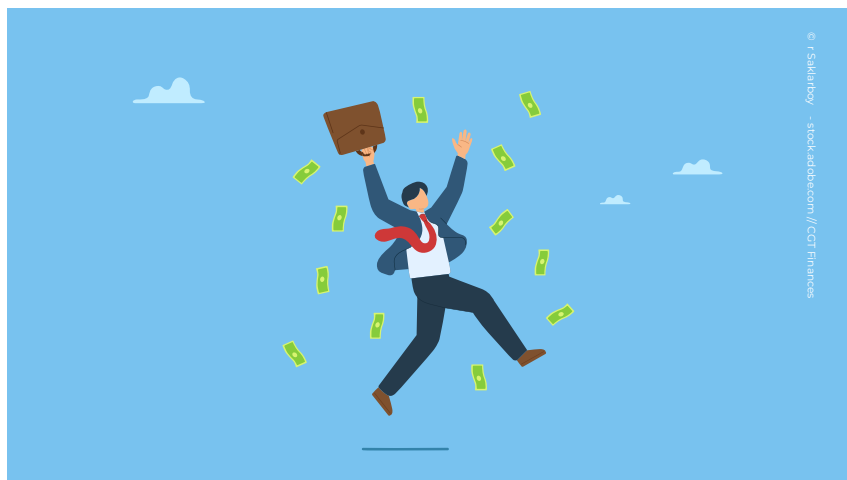
Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtf finances.fr
Internet : www.cgtf finances.fr

Prix : 0,50 €



08

DOSSIER

Dette : décryptage,
propositions

Au fil de l'actu

ACTION SOCIALE

CNAS du 8 juillet 2026

Au CNAS (Conseil National de l'Action Sociale) du 8 juillet dernier, le SG a mis sur la table ses propositions, en voici quelques unes :

- Restauration : favoriser la tarification au plat, augmenter le reste à charge pour l'agent
- Vacances : prioriser les Vacances Enfants, et un point en 2027 sera effectué sur le devenir des résidences.
- Logement : prioriser les attributions de logements en prenant une partie des crédits consacrés aux aides et prêts.

La CGT Finances, avec les autres organisations syndicales, a quitté le CNAS, face à l'absence d'engagement du SG d'avoir des marges de manœuvre sur la revue des prestations de notre action sociale ministérielle.

Pour la CGT Finances, à l'heure où le budget devrait très prochainement faire l'objet de discussions, il n'est pas acceptable que les représentants du ministère se contentent d'une politique à minima au détriment des conditions de vie des agent-es.

RIA de Bordeaux

Le RIA Bordeaux Insight a été fermé du 13 juillet au 14 août 2026 inclus, aucune solution pour les agents et ils n'ont pas eu droit aux Titre-Restaurant pendant cette fermeture car le Secrétariat Général a changé les modalités d'attribution en 2026, sans en informer les représentants du personnel ! C'est scandaleux ! La CGT Finances dénonce cette situation et demande la remise en place des conditions antérieures. La CGT Finances a remis une pétition intersyndicale, des personnels de Bordeaux, au CNAS du 8 juillet dernier.

et à Paris

Du 27 juillet au 24 août 2026, les restaurants administratifs à Paris du boulevard de Reims, Beuret, Gauguin, George Sand, Paradis, Moulin Vert et Meuniers ont été fermés. Le restaurant de Réaumur est fermé pour travaux. Pendant cette période, seuls les restaurants de Saint Sulpice, Paganini et Uzès ont été ouverts et saturés. La CGT Finances dénonce le peu de cas que porte le Secrétariat Général (SG) aux conditions de vie au travail des agents du ministère travaillant sur Paris, le volet purement budgétaire ayant pris le dessus sur les conventions ponctuelles signées les années précédentes. La CGT Finances a interpellé le SG à ce sujet au CNAS du 8 juillet dernier.



29 septembre !

Le 29 septembre : pour nos services publics et l'augmentation des salaires, grande journée de grève et de manifestations intersyndicales des pompiers, hospitaliers, enseignant-es et de toutes celles et ceux qui assurent des missions de services publics.

L'organisation du village CGT devant Bercy du 8 septembre en présence de Sophie Binet, fut une grande réussite. La Fédération des finances CGT appelle l'ensemble des agent-es et agents de Bercy et des établissements financiers du semi-public à la grève et à participer aux manifestations.

Mobilisons-nous pour augmenter les salaires et obtenir un autre budget et des moyens pour les services publics !

DÉFENSEUR DES DROITS

MACRON PLACE SES PIONS !

Nomination d'Emmanuel Moulin à la Banque de France et de François-Noël Buffet au poste de Défenseur Des Droits : explication sur un retour d'ascenseur !
L'année 2026, fin du règne de Macron vise à « mettre à l'abri » ses proches : Amélie de Montchalin à la Cour des Comptes, Richard Ferrand au Conseil Constitutionnel, Emmanuel Moulin à la Banque de France, et F.N. Buffet en tant que DDD !

Les institutions de notre Fédération sont touchées par ces remaniements non sans conséquence sur notre avenir. La nomination d'Emmanuel Moulin à la tête de la Banque de France relève d'une alliance de la droite et de l'extrême droite. En contrepartie la droite a obtenu celle d'un DDD dont les positionnements sont sexistes, racistes et homophobes. E. Moulin, a été confirmé lors des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, gouverneur de la Banque de France. Malgré un vote défavorable du Parlement, le soutien apporté par la droite a été suffisant pour éviter un veto.



© Juned - stockadobe.com // CGT Finances

A quel prix ce soutien a-t-il été obtenu ? Le 21 juillet, le LR FN Buffet est confirmé comme DDD. Cela n'a rien d'anodin dans son CV on note :

- Opposition au mariage pour tout.e.s et soutien de la Manif Pour Tous en 2013
- Opposition à l'extension de la PMA pour toutes les femmes en 2021 et abstention lors du vote sur la constitutionnalisation de l'IVG en 2024
- Soutien de la dissolution des Soulèvements de la Terre (décision annulée par le Conseil d'État) et à la répression des militant.es écologistes
- Approbation de l'extension des pouvoirs de police et des dispositifs de surveillance,

sans garde-fous suffisants

- Co-architecte d'un durcissement du projet de loi immigration de 2023 allant à l'encontre des recommandations de la DDD.
 - Le DDD garant des droits et libertés fondamentales de tout.e.s protège les citoyens.
- Les DDDs successifs ont pris des positions essentielles pour défendre les droits et libertés fondamentales.

La CGT dénonce les arrangements qui maltraitent nos droits et nos libertés. Le DDD doit rester une autorité indépendante, capable de protéger chacune d'entre nous contre les abus de pouvoir. Le centre, la droite et l'extrême droite s'accordent sur la restriction de nos libertés !

BIENVENUE AUX CAMARADES DU DEFENSEUR DES DROITS

En mai dernier, le syndicat du DDD a décidé son affiliation à la Fédération des finances jusqu'à la transformation du syndicat centrale finances et services du premier ministre (affilié à la FD) en Union syndicale.

Les camarades du DDD rejoignent ainsi d'autres autorités indépendantes, comme l'ACERP ou l'ARCOM, membres de la FD par l'intermédiaire du Syndicat centrale finances et SPM.

Le DDD est une autorité indépendante essentiel à l'équilibre démocratique et au fonctionnement de l'État de droit garant des droits et libertés fondamentales.

Grâce à leurs mobilisations, les camarades ont obtenu des avancées majeures :

- Le passage en CDI des agent-es contractuel·les sur poste permanent ;
- La fin de la forfaitisation du salaire des contrats courts ;
- La suppression de comités de rémunération et de promotion, remplacés par des évolutions salariales automatiques ;
- Le passage en catégorie B des

- assistant-es ;
- 2,5 jours de congé par mois pour les stagiaires.

Ces derniers mois, le syndicat s'est mobilisé pour (et a obtenu) l'accès aux protections hygiéniques à l'ensemble des agentes. En parallèle, le syndicat réclame l'instauration d'une ASA pour raisons gynécologiques sans justification médicale.

Le syndicat s'est positionné contre la nomination d'un nouveau DDD en la personne de François-Noël Buffet dont le parcours politique et les positionnements sont à l'antithèse des missions du DDD.

Malgré une pétition [<https://www.change.org/p/d%C3%A9fenseur-des-droits-une-nomination-d%C3%A9terminante-pour-les-droits-et-libert%C3%A9s>] , qui approche aujourd'hui les 200.000 signatures, cette nomination a été confirmée.

La CGT DDD revendique :

- La mise en place d'un système de décompte du temps de travail pour mesurer la durée réelle du travail et compenser les dépassements horaires ;
- L'instauration d'une grille salariale claire et transparente pour les agents contractuels ;
- La mise en place de congés hormonaux ;
- Une augmentation du budget ;
- La reconnaissance du travail des prestataires en les intégrant dans les effectifs afin de leur donner accès aux mêmes droits que les agents ;
- L'arrêt de la proratisation des primes pour les congés maladies de plus de trois mois ;
- La prise en charge complète des frais de restauration des stagiaires et revalorisation de leur gratification.



© Nector Factory - stock.adobe.com // CGT Finance

INTERNATIONAL

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX DU 21 SEPTEMBRE 2026

Le 21 septembre 2026, et durant toute la semaine du 19 au 26 septembre, le Collectif national des marches pour la paix, qui rassemble près de 200 organisations, multiplie partout les initiatives pour faire entendre l'immense aspiration de la population et des peuples à vivre en paix.

La guerre est toujours un échec. Elle détruit les vies, jette les populations civiles sur les routes de l'exil, aggrave les inégalités, nourrit les violations des droits humains, les crimes contre l'humanité et détourne des ressources considérables qui devraient être consacrées à l'emploi, aux salaires, à la santé, à l'éducation, au logement, aux services publics et à la transition écologique.

La situation internationale est d'une extrême gravité. Le droit international est bafoué, les dépenses militaires augmentent massivement, les arsenaux nucléaires sont modernisés, les guerres s'étendent avec le risque d'utilisation possible d'armes nucléaires. En France, la mise en place de l'« économie de guerre » se traduit par un budget militaire qui passe de 32 milliards d'euros en 2017 à 53,7 milliards d'euros en 2026, et une prévision de 67,4 milliards pour 2030. Et une diminution des budgets des services publics, de l'éducation, de la protection sociale...

Nous refusons que les droits



sociaux, les libertés, la dignité humaine, la sécurité des peuples et l'avenir des générations futures soient sacrifiés aux logiques de guerre, de domination et de militarisation. Le droit international doit primer sur la force. Les solutions politiques négociées doivent prévaloir sur la guerre et la violence. Une paix durable ne peut se construire sans justice sociale, justice écologique, coopération entre les peuples, respect de la souveraineté des États et réalisation concrète de tous les droits humains.

À travers ces mobilisations le Collectif appelle à agir pour une sécurité humaine sur le plan national et mondial, construite

sur les principes de la Charte des Nations Unies et la réalisation des objectifs de développement durable.

Marchons ! Débattons !
Rassemblons-nous ! Agissons !
Ensemble pour la paix, la justice, les droits sociaux et les droits humains. Exprimons notre volonté de vivre en paix dans un monde de solidarité, de justice, de fraternité.

LA VIE OUVRIÈRE

ÉTÉ 2026 #18

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES

FONCTION PUBLIQUE PILIER DE LA RÉPUBLIQUE



ENTRETIEN

Élections professionnelles,
un enjeu de taille

REPORTAGE

Martinique : la continuité
territoriale fait défaut

TRIBUNE

Fonction publique et IA :
un duo qui interpelle



DETTE, BUDGET décryptage et propositions



Comme chaque année à la même période, avant d'aborder les débats budgétaires, les voix s'élèvent pour alerter sur le niveau de l'endettement public. La dette publique, qui atteint aujourd'hui 117 % du PIB, serait, en effet, trop élevée pour être soutenable. Elle pourrait entraîner une perte de confiance des marchés dans les obligations françaises, voire une mise sous tutelle. Et donc il n'y aurait qu'une seule solution : baisser drastiquement les dépenses publiques.

UNE DETTE INSOUTENABLE ??

Tout d'abord, il convient de rappeler que la dette publique française est actuellement très loin des niveaux records atteints dans le passé. Ainsi, la dette publique a dépassé 300 % du PIB pendant la première moitié du 20^e siècle, lors de chaque guerre mondiale. Il ne s'agit pas uniquement de pics lors de ces deux guerres. La dette demeura entre 150 et 200% pendant l'entre-deux-guerres, à des moments où des besoins de financement publics ont augmenté pour des raisons existentielles, comme c'est le cas aujourd'hui.

De plus, ce ratio dette/PIB n'est pas pertinent : il compare un stock de dette qui court sur plusieurs années (environ 8 ans et demi, en moyenne pour la dette publique française) à un revenu national durant une seule année (le PIB).

Si pour un ménage on limitait son endettement à 100% de son revenu annuel, cela ferait 60.000 euros, en moyenne. Comment un ménage pourrait acheter une maison à crédit, si on limitait son endettement à 60.000 euros ?!

Ce qui compte, c'est plutôt le flux annuel de remboursement, la « charge de la dette », y compris intérêts, à comparer à la richesse générée durant les années à venir pour le remboursement.

Par ailleurs, le service de la dette (à savoir la somme qu'un emprunteur doit payer chaque année pour honorer sa dette, capital et intérêt) est historiquement bas. Le ratio poids de l'endettement par rapport à l'ensemble des dépenses publiques est en effet à la fois stable et historiquement faible, relativement à d'autres périodes caractérisées par un endettement élevé.

Évolution de la dette publique française exprimée en pourcentage du PIB depuis 1815



Lecture : La dette publique française représentait 306 % du PIB en 1919.

Graphique : Harty de Pierrebourg, Monnet, Leonard. • Source : Annuaire statistique de la France, Bulletin statistique, Statistiques et études financières, Statistiques et finances comparées, Statistique générale de la France, INSEE, Toutain (1997), calculs des auteurs. • Créé avec Datawrapper

LES CAUSES DU DÉFICIT

Depuis plusieurs années, le gouvernement et le patronat imposent un récit trompeur sur les finances publiques. La hausse du déficit et de la dette publique serait la conséquence d'une dépense excessive de l'État et de ses administrations. Cette lecture est fautive. Il est aujourd'hui bien documenté que le creusement du déficit depuis le début du quinquennat Macron en 2017 s'explique en grande partie par des baisses massives de prélèvements obligatoires accordées aux entreprises et aux ménages les plus riches. Depuis 2017, ce sont 40 milliards d'euros par an de réductions d'impôts qui ont été accordées aux seules entreprises : 16 milliards au titre de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés de 33 à 25 %, 19 milliards pour la baisse des impôts de production et 5 milliards liés à la transformation du CICE en exonérations de cotisations sociales. À cela s'ajoutent les cadeaux fiscaux accordés aux ménages les plus riches, avec la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) et l'instauration du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital. L'Insee le démontre, chiffres à l'appui : depuis 2017, les dépenses

publiques sont restées stables, puisqu'elles s'élevaient à 57,7 % du PIB en 2017 et reviennent en 2025 sous ce niveau, à 57,3 % du PIB. En revanche, les prélèvements obligatoires ont chuté de 54,3 % à 52,2 % du PIB, creusant mécaniquement le déficit de 3,4 % à 5,1 % du PIB. Un rapport d'Attac, de l'Observatoire de la justice fiscale et du CADTM (Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes) de mars 2025 chiffre le manque à gagner cumulé à 308,6 milliards d'euros sur 2018-2023, dont 207 milliards pour les seuls cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus aisés.

Si la législation fiscale était restée la même depuis 2017, la dette publique aurait été de 99 % du PIB au lieu de 109,9 % en 2023.

Ces réductions de prélèvements, censées relancer la croissance économique et renforcer les recettes fiscales, n'ont pas produit les effets escomptés. Elles ont surtout servi à augmenter les profits et les dividendes, sans améliorer l'emploi ni l'investissement productif. La croissance économique a ralenti, le pouvoir d'achat a diminué, la précarité et la pauvreté ont explosé, le déficit commercial s'est creusé, les difficultés industrielles s'accroissent et les finances

Évolution du service de la dette publique totale



Note : Résultats préliminaires. N'inclut pas le service de la dette des organismes de sécurité sociale avant 1959. Lecture : En dépenses publiques totales.

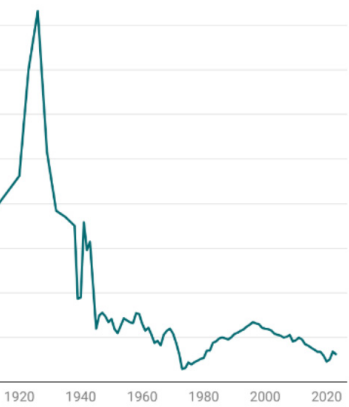
Graphique : Harty de Pierrebourg, Monnet, Leonard. • Source : INSEE. • Créé avec Datawrapper

publiques sont exsangues par manque de recettes fiscales : c'est l'échec de la politique de l'offre. Aujourd'hui, le gouvernement continue de prôner la réduction de la dépense publique pour désendetter l'économie. En clair, cela signifie détruire encore les services publics et la protection sociale, afin de financer les cadeaux fiscaux déjà accordés aux plus riches et aux grandes entreprises. C'est le plus grand nombre qui va désormais devoir payer l'addition.

Face à ce constat, la CGT refuse de s'inscrire dans la logique d'une réduction du déficit et de la dette publique à tout prix. Notre point de départ est inverse. Nous considérons que la politique budgétaire doit d'abord répondre aux besoins sociaux, économiques, industriels et écologiques du pays, et s'appuyer en partie sur une fiscalité juste pour les financer.

Aujourd'hui, le gouvernement part d'un objectif chiffré, à savoir revenir sous la barre des 3% de déficit, et ajuste ensuite les dépenses publiques en conséquence, au détriment des services publics et de la protection sociale. La CGT inverse cette logique : on part des besoins des populations, on détermine les

dette exprimé en pourcentage des dépenses
des depuis 1815



la dette des administrations publiques locales et des
1926, le service de la dette représentait 42 % des

André & Delorme (1983), Annuaire statistique de la France,

dépenses publiques nécessaires pour y répondre, et on mobilise pour cela la fiscalité et si nécessaire la dette publique.

Mais pour que la dette publique soit réellement au service de l'intérêt général et ne soit pas soumise aux exigences de rentabilité des marchés financiers, la CGT revendique la création d'un pôle financier public. Celui-ci permettrait de financer les investissements d'avenir dans les services publics, la transition écologique ou la réindustrialisation à des conditions soustraites à la spéculation, et de sortir la puissance publique de sa dépendance aux marchés.

Cela passerait notamment par le développement des prêts accordés à des taux significativement plus bas que ceux du marché et des garanties d'emprunt pour augmenter les capacités de financement de la transition. Mais aussi le financement direct de l'État et des collectivités territoriales par la Banque de France pour orienter les investissements vers la transition écologique et le mieux-disant social.

Une autre trajectoire budgétaire est possible, fondée sur la justice fiscale et l'investissement dans le monde du travail.

NOS PRIORITÉS POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE, PROGRESSIVE ET EFFICACE

Priorité 1 — Réformer l'impôt sur le revenu

Propositions CGT : rétablir une forte progressivité avec 14 tranches, porter le taux marginal de 45 à 65 %, indexer le barème sur l'inflation et supprimer la flat tax afin de taxer les revenus du capital comme ceux du travail.

Chiffrage : +14,5 Md€ (+12 Md€ IR ; +2,5 Md€ flat tax).

Priorité 2 — Faire contribuer plus justement les sociétés

Propositions CGT : rétablir l'IS à 33 % et le moduler selon les politiques d'emploi, de salaires et d'environnement ; supprimer les aides et niches fiscales inefficaces, injustes ou polluantes ; rétablir les impôts de production supprimés.

Chiffrage : +43 à +45 Md€ (IS : +8 ; niches : +17 à 19 ; impôts de production : +18,1 Md€).

Priorité 3 — Taxer le patrimoine

Propositions CGT : rétablir un ISF progressif à assiette élargie, réformer les successions et donations et instaurer un impôt plancher de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 M€ (Taxe Zucman).

Chiffrage : +30 Md€ (ISF : +8 ; successions : +2 ; ultra-riches : +20 Md€).

Priorité 4 — Une fiscalité répondant aux urgences environnementales

Proposition CGT : développer une fiscalité écologique progressive, faire davantage contribuer les activités polluantes et renforcer la TGAP plutôt que taxer les consommateurs.

Chiffrage : +1 Md€.

Priorité 5 — Lutter contre la fraude fiscale

Proposition CGT : réarmer la DGFIP et toute la chaîne du contrôle fiscal en moyens humains, juridiques et techniques.

Chiffrage : +5 Md€ la première année, +10 Md€ la suivante et +15 Md€ à terme.

Priorité 6 — Combattre l'évasion fiscale et instaurer une fiscalité internationale juste

Propositions CGT : taxation unitaire des multinationales, élargissement de la taxe sur les transactions financières et renforcement de la taxe sur les rachats d'actions.

Chiffrage : +23 à +31 Md€ (multinationales : +18 à 26 ; TTF : +4 ; rachats d'actions : +1 Md€).

Priorité 7 — Réduire la place de la TVA

Proposition CGT : réduire la TVA sur les produits de première nécessité et rééquilibrer la fiscalité au profit des impôts progressifs.

Chiffrage : -8 Md€.

Priorité 8 — Reconstruire une véritable fiscalité locale

Propositions CGT : redonner des ressources propres aux collectivités, créer un impôt local sur les entreprises intégrant leurs actifs financiers, réformer la fiscalité foncière et instaurer une taxe d'habitation rénovée tenant compte des facultés contributives.

IHS

APPEL À LA GRÈVE ET AUX MANIFESTATIONS AU 12 FÉVRIER 1934

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES EMPLOYÉS
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

AUX AGENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Vous connaissez l'appel que notre Fédération Générale vient de lancer à tous les fonctionnaires de France pour qu'ils participent au mouvement de GREVE GENERALE décidé POUR LUNDI 12 FEVRIER, par la Confédération Générale du Travail.

Nous insistons à notre tour pour que tous répondent avec discipline à cet appel.

Il n'est plus possible d'attendre encore pour que notre voix s'élève CONTRE LES MENACES DE FASCISME ET POUR LA DEFENSE DES LIBERTES PUBLIQUES.

Songez à ce que deviendraient notamment nos traitements si les factieux qui Mardi soir prétendaient défendre l'ordre réussissaient leur coup de main voulu et organisé depuis longtemps.

Songez à la situation des fonctionnaires allemands qui, à six reprises, ont vu leurs traitements diminués sous la pression des puissances financières et des grosses industries, suppôts du fascisme, de la dictature hideuse.

°
° °

Nous prévenons nos camarades qu'ils doivent se méfier des informations tendancieuses qui pourraient circuler autour d'eux. Tout mot d'ordre, toute indication ne peut leur être transmis QUE PAR NOTRE VOIE. Si nous insistons sur ce point, c'est surtout en raison de l'attitude répugnante de la presse qui, depuis deux ans calomnie les fonctionnaires et qui, après avoir soutenu les fraudeurs de la Banque de Bâle et les porteurs de lames de rasoir, de couteaux et de révolvers de Mardi soir, commence à insulter les travailleurs qui ont décidé de faire grève dans le calme et la dignité.

CAMARADES, NE VENEZ PAS AU BUREAU LUNDI.

Pour le Syndicat,
Robert DUPERIER.

CAMARADES, NE VENEZ PAS AU BUREAU LUNDI

Le 12 février 1934 : la CGT appelle les travailleuses et travailleurs de France à manifester et faire grève pour faire face à la vague fasciste qui déferle sur l'Europe. Le syndicat CGT de la Caisse des dépôts fut un des premiers à relayer cet appel.

Le 6 février 1934, une manifestation est organisée à Paris, place de la Concorde, devant la chambre des députés, à l'appel des ligues d'extrême-droite (Action Française, Camelots du roi, Croix de feu...) et d'associations d'anciens combattants pour protester contre le limogeage du préfet de police Jean CHIAPPE, grand répressur du mouvement ouvrier. La manifestation tourne à l'émeute et prend d'assaut le parlement dans le but de renverser la République. Le syndicat CGT de la Caisse des dépôts appelle immédiatement à faire front et à rejoindre le mouvement de grèves et manifestations, organisé dès le lundi 12 février 1934 à l'initiative de la CGT, du PCF et de la SFIO...

L'auteur du tract, Robert DUPERIER, est secrétaire général du syndicat CGT de la CDC de 32 à 37 et de la Fédération Générale des Fonctionnaires (l'UFSE aujourd'hui). A l'instar de nombreux autres militants du syndicat, il s'engage dans la lutte antifasciste et organise dès 1936 la solidarité du personnel

de la CDC avec le « FRENTE POPULAR » espagnol en proie à la menace Franquiste.

Ce n'est donc pas un hasard si le premier réseau clandestin de Résistance d'origine syndicale, LIBERATION NORD, est créé en 1941, dans un petit bureau de la Caisse des dépôts en présence de Robert DUPERIER, Charles LAURENT, militant de la CGT et fondateur de la fédération des fonctionnaires, qui participa le 27 mai 1943 à la réunion fondatrice du Conseil National de la Résistance au côté de Jean MOULIN, mais aussi de Robert LACOSTE, Jacques SAMAMA

qui participèrent au « bureau des études économiques de la CGT » et plus tard à la rédaction du programme économique de nationalisation du CNR.

Socialistes (SAMAMA, LACOSTE, DUPERIER), communistes (Gaston CHAUMERON, Robert DODE, Alice KAHN), franc-maçon (Jacques MITTERRAND, André COURAT) ... nombreux sont les militants CGT de la CDC à s'être engagés dans la résistance à l'occupant Nazi. Des maquis jusqu'à la Libération de Paris ... et de la CDC ; ainsi le 27 août 1944, le comité de libération de la CDC dirigé par Jacques MITTERRAND, secrétaire général du syndicat CGT, arrête le Directeur Général, Henri DEROY, soupçonné de collaboration, et prend le contrôle de l'Etablissement Public.





Sollicitez la MASFIP, si vous êtes adhérent, pour un accompagnement social sur mesure **et** une intervention adaptée à vos besoins. Ainsi, **vous** et vos proches pourrez bénéficier d'une protection sociale complète. Vous **verrez** que la MASFIP peut faire **la différence dans votre vie !**



Naissance, famille



Sinistre



Handicap



Aléas de la vie, prêts



Logement



Aléas de la santé



CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER MUTUALISTE MASFIP AU 01 80 97 91 91



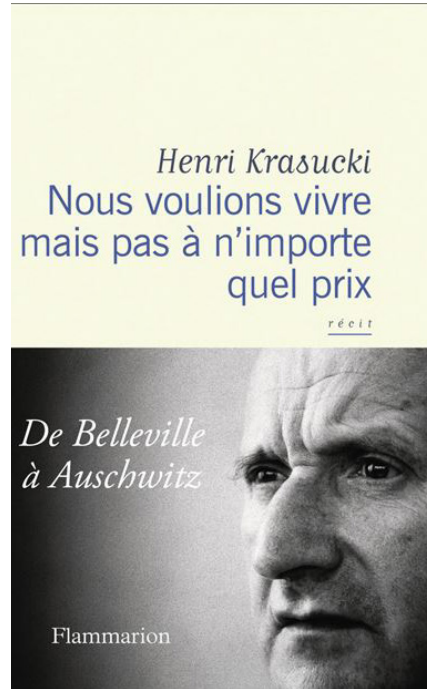
masfip.fr

À LIRE

NOUS VOULIONS VIVRE MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX

De Belleville à
Auschwitz

*Henri Krasucki,
Denis Peschanski*



"La question primordiale, c'était préserver la dignité, pouvoir se regarder dans les yeux des autres, et se sentir soi-même un homme plus fort que l'ennemi. C'était la première condition pour survivre." En 1998, Henri Krasucki, ancien dirigeant de la CGT, figure majeure du mouvement ouvrier, livre vingt heures d'un témoignage exceptionnel à la Fondation pour la mémoire de la déportation. Il y raconte dans le détail son entrée dans la Résistance, son activité clandestine au sein du groupe des jeunes Juifs de la MOI, l'arrestation en mars 1943 et la déportation à Auschwitz, la vie au camp de Jawischowitz et la marche de la mort en janvier 1945. Ce document inédit est aussi un témoignage rare et précieux sur une enfance joyeuse et militante dans les rues de Belleville, et les années du Front populaire tandis qu'Henri Krasucki exerçait des fonctions de direction au sein des Jeunesses communistes. Le texte, très personnel, au plus près de l'expérience vécue, est d'une émotion puissante. Un homme s'y dévoile.

211 MILLIARDS. RÉVÉLATIONS SUR LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

211 milliards.

C'est le montant des aides publiques versées aux entreprises en France, en 2023, sans transparence ni contrepartie ni évaluation.

Cela correspond à deux fois et demie le budget de l'Éducation nationale, et onze fois celui de la Santé – 211 milliards attribués sans obligation d'aucune sorte, ni sociale ni environnementale.

Ce chiffre a été établi par une commission d'enquête sénatoriale de six mois d'enquête, 33 auditions de PDG, 87 heures d'auditions, 26 recommandations et déjà 4,3 millions d'euros récupérés : ce qui en fait la commission d'enquête la plus rentable de l'histoire.

Le rapporteur de la commission, Fabien Gay, raconte les coulisses de ce travail de fourmi qui a permis d'établir un état des lieux précis, jusqu'alors inexistant, des aides publiques aux entreprises.



de Fabien Gay

*Préface de
Sophie Binet*

Quand on a plusieurs vies,
on attend de sa mutuelle
qu'elle les protège toutes



La mutuelle spécialiste de la protection
santé et prévoyance des agents publics

avec 90% de taux de satisfaction adhérent

(Baromètre annuel 2024 - INIT)